



Le collectif des acteurs
de parrainage de proximité

Charte du parrainage proximité

Tous Parrains !, le collectif des acteurs du parrainage de proximité, a rédigé cette nouvelle version de la charte du parrainage d'enfants, initialement élaborée par le Comité National du Parrainage (arrêté du 26 mai 2003).

Préambule

Le parrainage s'inscrit dans la culture de solidarité de notre pays.

Pour grandir et s'épanouir tout enfant ou jeune a besoin de s'appuyer sur d'autres adultes que ses seuls parents.

Le parrainage de proximité objet de cette charte, est une forme de solidarité intergénérationnelle instituée entre un enfant mineur et un adulte ou une famille. Il permet de tisser des liens affectifs et sociaux de type familial. Il est mis en œuvre par des associations ou des services.

La présente charte s'inscrit dans le cadre légal du droit commun et dans les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle précise le cadre de référence pour tous les acteurs de parrainage de proximité.

Derrière la diversité des initiatives et des approches, le parrainage de proximité participe à l'ouverture de l'enfant sur le monde. Il s'inscrit dans une démarche d'alliance éducative avec les parents ou les titulaires de l'autorité parentale. Reconnu dans les politiques publiques, il participe aux actions de prévention, d'accompagnement des parents, et de maintien du lien social.

Le parrainage de proximité enrichit la vie des familles et de la société. Il se construit dans la durée et se renforce à travers la volonté des différents acteurs d'œuvrer dans le même sens. Toute aide à un enfant est aussi bénéfique à la société.

La présente charte a pour objectifs :

- de préciser les principes fondamentaux du parrainage de proximité,
- de contribuer à la sécurisation des parrainages et de ses acteurs.
- de participer à la cohérence des pratiques et de permettre son développement.

Article 1 - Définition

Le parrainage de proximité est la construction d'une relation personnelle instaurée entre un enfant mineur et un adulte ou une famille. Il prend la forme de temps partagés régulièrement entre l'enfant et le parrain.

Il repose sur des principes d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance.

Le parrainage de proximité est mis en œuvre avec l'aide d'une organisation tierce, qui facilite, promeut, coordonne et accompagne la relation de parrainage.

Article 2 – Valeurs et principes

Le parrainage de proximité repose sur les principes et les valeurs suivantes :

- Un engagement citoyen et volontaire des parrains, des parents ou des titulaires de l'autorité parentale,
- La bienveillance mutuelle,
- Le bénévolat,
- La solidarité,
- Le respect et de l'autorité parentale et de la vie privée de chacun,
- La libre adhésion des familles et de l'enfant,
- Le respect des engagements de chacun,
- La souplesse et la disponibilité de chacun,
- L'altruisme,
- Le respect des principes de laïcité,
- L'ouverture culturelle.

Article 3 - Principes pour l'action

1 – Points fondamentaux

Les associations ou services veillent au respect de la vie privée et au principe de confidentialité. Ils s'engagent à la mise en place de méthodes et de moyens qui visent à assurer, à chacun des acteurs concernés, la protection de sa personne et son intégrité.

2 - Informations requises

Les associations ou services s'engagent à donner aux intéressés toutes informations utiles et à transmettre tous les documents explicitant ses statuts, son projet et son fonctionnement.

Les associations ou services qui mettent en œuvre le parrainage de proximité rédigent un projet clair et explicite, accessible à tous, qui fait référence aux principes énoncés dans la présente charte. Ils précisent les finalités et le sens de la démarche, développent en détail les modalités pratiques, explicitent leur pilotage et leur évaluation.

3- Préparation et accompagnement du parrainage de proximité :

Les associations ou services :

- rencontrent chacun des intéressés – parent ou détenteur de l'autorité parentale, parrain, filleul, et les invitent à réfléchir sur leurs intentions, représentations, et attentes,
- préparent et coordonnent les mises en relation,
- accompagnent dans la durée chaque relation de parrainage et encouragent l'établissement d'une dynamique relationnelle,
- veillent à former toutes les personnes impliquées dans le parrainage.

Paris, Mai 2018